

Aide-soignant diplômé d'État en structures médico-sociales

Proche des personnes auprès desquelles il intervient au quotidien, l'aide-soignant est le collaborateur de l'infirmier. Qu'il intervienne à domicile ou en établissement, il contribue au bien-être des patients en les accompagnant dans tous les gestes de la vie quotidienne et en recherchant le maintien de leur autonomie. En contact avec les patients ou bénéficiaires, les familles et l'équipe médicale, l'aspect relationnel est un élément important dans la fonction d'aide-soignant.

Le métier d'aide-soignant c'est :

- Dispenser des soins d'hygiène et de confort à la personne,
- Observer la personne et mesurer les principaux paramètres liés à son état de santé
- Collaborer avec l'infirmier à la réalisation du projet de soins personnalisés dans son champ de compétences
- Assurer l'entretien de l'environnement immédiat de la personne et la réfection des lits
- Entretien du matériel de soin
- Transmettre ses observations par oral et par écrit pour maintenir la continuité des soins
- Accueillir, informer et accompagner les personnes et leur entourage
- Accueillir et accompagner des stagiaires en formation
- Participer aux réunions pluridisciplinaires
- Travailler parfois en horaires décalés, les week-ends, les jours fériés, de jour ou de nuit

Où exercer le métier

Aide-soignant, un métier qui ouvre la voie vers des milieux professionnels variés :

- En établissement d'hébergement pour personnes âgées ([EPHAD](#))
- Au domicile de personnes âgées ou malades ([SSIAD](#) ou [SPASAD](#))
- En établissements et services pour personnes handicapées ([en maison d'accueil spécialisé, en foyer d'accueil médicalisé, service d'accompagnement médicalisé pour adulte handicapé](#))

Quels sont les employeurs ?

- Les services médicalisés d'aide à domicile (SSIAD et SPASAD notamment) publics, privés non lucratifs ou commerciaux
- Les EHPAD publics, privés non lucratifs ou commerciaux

- Les établissements et services médicalisés pour personnes handicapées privés non lucratifs

La formation d'aide-soignant ouvre la porte vers l'emploi. 89 % des diplômés trouvent un premier travail en moins de trois mois, **à proximité de leur domicile.**

Les qualités pour devenir aide-soignant :

- Sens du contact
- Capacité d'adaptation
- Discrétion
- Goût du travail en équipe
- Disponibilité
- Ecoute, patience
- Résistance physique et psychologique

Diplôme et formation

L'aide-soignant est un professionnel de santé, il exerce son métier dans le cadre [référentiel d'activités et de compétences réglementaire](#). Il doit être titulaire d'un diplôme d'état d'aide-soignant (DE AS) délivré par un institut de formation d'aide-soignant (IFAS). Sur le département, plusieurs IFAS proposent l'équivalent de 380 places sur plusieurs sessions chaque année.

La formation se déroule sur une période de 10 à 24 mois, et peut s'envisager :

- En formation initiale (partielle ou complète)
- En contrat d'apprentissage
- En contrat de professionnalisation
- Par expérience (validation des acquis de l'expérience professionnelle)

L'admission peut se faire dès l'âge de 17 ans, sans condition de diplôme pour y accéder, sur dossier de candidature et entretien de sélection.

Dans le cadre d'un exercice (à domicile ou en établissement) auprès de personnes âgées avec troubles cognitifs ou maladie d'Alzheimer, la formation complémentaire (140 heures) **assistant de soins en gérontologie (ASG) est de plus en plus appréciée**. A domicile, l'ASG peut ainsi intervenir au sein d'équipes spécialisées Alzheimer (ESA) et en établissement en pôle d'activité et de soins spécifiques (PASA) ou en unités d'hébergement renforcés (UHR).

Retrouvez les centres de formation [ICI](#)